

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
jeudi 1er avril 2010

**Service instructeur**  
Direction des Finances

N° CP-2010-5-1-5

**Service consulté**

**GARANTIE DÉPARTEMENTALE D'EMPRUNT  
S.A. H.L.M. HABITAT FAMILIAL D'ALSACE GROUPE DOMIAL  
7 LOGEMENTS À CERNAY**

Résumé : *Octroi d'une garantie d'emprunt intégrale à la S.A. H.L.M. Habitat Familial d'Alsace Groupe DOMIAL - relative à deux prêts d'un montant total de 387 200 € à souscrire pour financer l'acquisition-amélioration de 7 logements à Cernay.*

Au cours de sa séance du 20 mars 2008 (rapport n° E6 - 2008), le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de la S.A. H.L.M. Habitat Familial d'Alsace relative à une demande de garantie d'emprunt d'un montant total de 387 200 € à souscrire pour financer une opération d'acquisition-amélioration de 7 logements PLAI/I - 19 rue Foch à CERNAY.

Le financement prévisionnel de cette opération d'un montant total de 724 400 € est fixé ainsi :

Fonds Propres	110 000 €
Subventions	227 200 €
- Prêt C.D.C. PLAI Foncier	69 500 €
- Prêt C.D.C. PLAI	<u>317 700 €</u>
TOTAL	724 400 €

Les caractéristiques des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) pour lesquels la garantie est demandée sont les suivantes :

<b>Caractéristiques des prêts</b>	<b>PLAI</b>	<b>PLAI Foncier</b>
Montant du prêt €	317 700	69 500
Durée totale du prêt dont	40 ans	50 ans
Dont, durée du différé d'amortissement	24 mois	24 mois
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle
Index	Livret A	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	<b>Taux du livre A</b> en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - <b>20 pdb</b>	<b>Taux du livre A</b> en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - <b>20 pdb</b>
Taux annuel de progressivité	0% à 0.50% maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)	0% à 0.50% maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance :	En fonction de la variation du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %	En fonction de la variation du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

Ces prêts peuvent bénéficier d'une caution intégrale, s'agissant d'opérations entrant dans le champ des modalités d'octroi au titre de la délégation de la compétence logement au Département, et dans le cadre du contrat d'objectifs signé le 28 mai 2009 entre le Département et DOMIAL.

Les dispositions en la matière prévoient, de principe, l'octroi d'une caution à 100 %, sans implication de la commune d'implantation (rapport n° 2007/II-1<sup>ère</sup>/12 du 23 mars 2007).

Les crédits d'avances en garantie d'emprunt sont inscrits au chapitre 27 nature 2761.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur le principe de la garantie d'emprunt et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER